

# LA COMMISSION DE SÉLECTION



**Images en bibliothèques coordonne la Commission nationale de sélection de documentaires pour les bibliothèques et structures non commerciales.**

## PRÉSENTATION

Véritable label qui guide les bibliothécaires et autres structures non commerciales dans le choix de leurs acquisitions, la Commission de sélection présente un panorama **de la création récente** en offrant aux documentaires soutenus l'opportunité d'être **diffusés largement** et découverts par le grand public au sein de notre réseau.

**Quarante bibliothécaires** spécialistes du cinéma - et plus particulièrement du documentaire - composent le **comité annuel**. Ils et elles se réunissent dix fois par an par petits groupes pour sélectionner des documentaires parmi **une présélection de 150 films**. Leur choix se fonde sur la qualité des films ainsi que sur l'intérêt de leur place au sein d'une collection en bibliothèques ou institutions publiques.

## COMMENT INSCRIRE SON FILM ?

L'appel à film se déroule chaque année à l'automne via **Docfilmdepot**. Il est impératif de passer par cette plateforme afin d'inscrire son film documentaire.

## CRITÈRES

Les films inscrits doivent être **produits** dans **les deux années précédant la commission**.

Seuls les **ayants-droit** peuvent inscrire un film (producteur ou distributeur mandaté). Il est impératif, pour les films étrangers, d'inscrire une version sous-titrée en français.

# PROGRAMMER UN FILM SOUTENU

Images en bibliothèques valorise les films soutenus en les mettant en avant dans ses **propositions de programmation**. Leurs droits sont également négociés à un **tarif avantageux** par nos catalogues partenaires.

En tant que **programmeur.trice** d'une structure participante, vous trouverez sur notre site internet le catalogue et l'interlocuteur.trice à contacter directement afin de s'acquitter des **droits de projection** du film.

# PROJETER UN FILM SOUTENU LORS DU MOIS DU DOC

Le **Mois du doc** est un événement se déroulant chaque année au mois de novembre, qui s'appuie sur **la liberté de programmation** et encourage les structures participantes à mettre en avant des films documentaires.

Si vous souhaitez projeter un **film soutenu** lors du Mois du doc, Images en bibliothèques propose une aide financière à **ses adhérent.e.s** pour inviter le.a cinéaste lors de la séance.

# LES CATALOGUES

Nos **catalogues partenaires** s'engagent à **acquérir les droits des films soutenus** lors des commissions. Une répartition décidée au préalable s'effectue entre ces trois catalogues :

## > LES YEUX DOC

le catalogue national de la BPI pour les bibliothèques

## > IMAGES DE LA CULTURE

le catalogue du CNC pour les structures non commerciales

## > L'ADAV

centrale d'achat de programmes audiovisuels et multimédia pour les réseaux culturels et éducatifs

Les **modalités et conditions de diffusion** varient en fonction des catalogues. Nous vous conseillons d'aller sur le site internet de chaque catalogue pour plus de renseignements.

---

**Plus d'informations** sur la page <https://imagesenbibliotheques.fr/soutien-aux-films>

**Contact** : Charlotte Bourgeade  
c.bourgeade@imagesenbibliotheques.fr